



ACCUEILLIR

# Maternité

Livret d'accueil 2015





*Madame,*

*Nous vous souhaitons la bienvenue à la maternité de l'hôpital universitaire Robert-Debré où naissent 3 000 bébés tous les ans.*

*Cette brochure a été préparée pour vous aider à comprendre le fonctionnement du pôle périnatalité et connaître le personnel qui vous accompagnera tout au long de votre grossesse, et à la naissance de votre enfant. Nous restons à votre écoute pour toute remarque ou suggestion concernant l'accueil des femmes et de leur famille à l'hôpital.*

*Nous vous souhaitons un agréable parcours de grossesse.*

*L'équipe de la maternité*



MATERNITÉ  
URGENCES



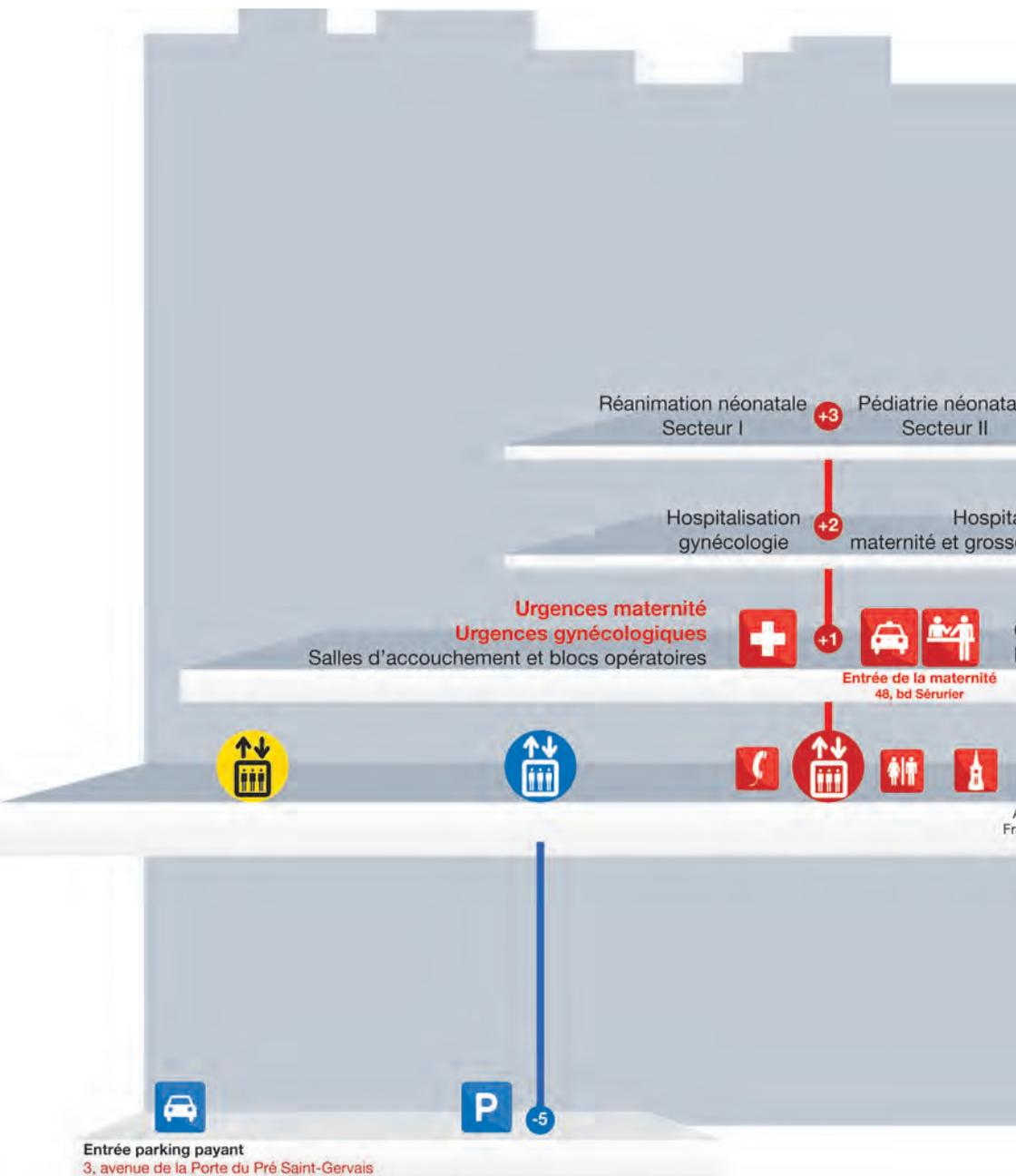
L'hôpital universitaire Robert-Debré exerce une mission de soins de proximité pour toutes les femmes du nord de Paris et de l'Île-de-France. La maternité accueille également les patientes pour lesquelles une pathologie obstétricale, fœtale ou maternelle a été diagnostiquée.

Notre maternité de type III prend en charge les grossesses pathologiques à haut risque d'accouchement avant 32 semaines d'aménorrhée ou pour les bébés dont le poids de naissance est estimé à moins de 1 500 grammes. Elle collabore avec un service de néonatalogie et de réanimation pédiatrique.

Les patientes porteuses d'une pathologie grave préexistante à la grossesse (Parkinson, cardiopathie...) sont dirigées vers d'autres hôpitaux dotés de services prenant en charge les patients adultes.

### Coordonnées utiles

Standard hôpital	01 40 03 20 00
Rendez-vous consultations	01 40 03 40 94
Secrétariat consultations	01 42 49 40 94
Accueil rendez-vous échographies	01 40 03 21 72
Cours de préparation à l'accouchement	<a href="mailto:ppo.maternite@aphp.fr">ppo.maternite@aphp.fr</a>
Accueil hôpital de jour	01 40 03 21 72
Secrétariat diagnostic prénatal	01 40 03 47 15
Accueil hospitalisation	01 40 03 31 89
Assistantes sociales	01 40 03 53 31 ou 32
Secrétaire service social	01 40 03 21 19
<b>En cas d'urgence</b>	<b>01 40 03 21 55</b>



## Bâtiment hospitalier

Soins intensifs  
de néonatalogie  
Secteur III

alisation  
esses à haut risque Néonatalogie maternité

Consultations gynéco-obstétriques Diagnostic anténatal  
Don de sang de cordon Échographies



Admissions  
ais de séjour  
État civil

PASS

Espace  
famille Médiathèque

Entrée piétons  
48, bd Sérurier

Notre maternité abrite :

- un secteur d'urgences ;
- un secteur de consultations (gynécologie, échographie, anesthésie, obstétrique...);
- des blocs opératoires
- un secteur d'hospitalisation (accouchements, interventions obstétriques ou gynécologiques), un service de néonatalogie et de réanimation pédiatrique.

# Votre suivi de grossesse \_\_\_\_\_





Votre grossesse est suivie de douze semaines d'aménorrhée jusqu'à votre accouchement.

Il n'est pas nécessaire de poursuivre votre suivi avec votre gynécologue de ville.

Dès le premier rendez-vous, votre dossier médical est constitué avec votre collaboration et conservé dans nos archives. Les données informatisées qu'il contient peuvent, de façon anonyme, être utilisées pour les recherches en cours au sein de notre hôpital. En cas de nécessité, il sera faxé vers un autre centre médical à la demande du professionnel qui vous y prendra en charge.

Le suivi de grossesse se fait au rythme d'un rendez-vous par mois à prendre au secrétariat des sages-femmes ou du médecin qui vous a consultée.

### **Chacun de vos interlocuteurs porte un badge nominatif qui vous permettra de l'identifier**

Le fond du badge est :

- rouge pour les médecins et les sages femmes,
- bleu pour le personnel hospitalier,
- gris pour personnel administratif,
- vert pour le personnel technique
- et orange pour les étudiants en médecine ou élèves sages-femmes.

# Les consultations

Le service est ouvert de 8h30 à 16h30

L'hôpital Robert-Debré est un hôpital pédiatrique, il vous faut donc consulter des médecins de ville en cas de pathologies ne résultant pas de votre grossesse.

**Bien que toute l'équipe souhaite la réduire, il vous faut prévoir un peu d'attente lors de vos rendez-vous.**

En cas de retard ou d'annulation de votre part, il est impératif que vous préveniez le service. En effet, tout rendez-vous annulé sera reprogrammé selon les disponibilités des professionnels qui vous prennent en charge.

## Votre suivi médical

**Les sages-femmes** assurent le suivi des grossesses d'évolution normale, sans pathologie maternelle ou foetale.

## Les médecins

**Les gynécologues-obstétriciens** prennent en charge les grossesses avec pathologie maternelle ou foetale, ou les patientes avec des antécédents obstétricaux notables.

**Les anesthésistes** vous reçoivent en consultation au moins une fois pendant la grossesse, vers 32 semaines d'aménorrhée.

**Des médecins spécialistes** (diabétologues, infectiologues, hématologues...) peuvent être sollicités, si nécessaire, au cours de votre grossesse.

## Les échographies

Trois échographies prescrites en consultation sont prises en charge par la sécurité sociale au terme de 12, 22 et 32 semaines d'aménorrhée. Elles sont réalisées en ville ou à l'hôpital.

Toute anomalie décelée lors d'une échographie sera contrôlée par un échographiste de Robert-Debré.



### Le diagnostic anténatal

Le centre pluridisciplinaire de diagnostic prénatal est centre référent pour le nord de Paris et d'Île-de-France.

En liaison avec les autres services de l'hôpital, il permet la prise en charge pré et post-natale, médicale et chirurgicale des pathologies malformatives, génétiques, infectieuses ou autres. Certaines décisions concernant votre dossier peuvent être étudiées en réunion pluridisciplinaire médicale.

### Les examens complémentaires

Des examens biologiques sont réalisés au cours de votre grossesse, certains sont obligatoires (toxoplasmose, rubéole, syphilis...), d'autres sont proposés (HIV, dépistage de la trisomie 21...). Ils sont prescrit par un médecin ou une sage-femme. Ils sont prélevés par les infirmières de consultation ou réalisés en ville (**résultats à rapporter pour le prochain rendez-vous**).

Les résultats sont contrôlés tous les jours et vous serez contactée en cas d'anomalies.

**Certains praticiens hospitaliers ont l'autorisation d'exercer à titre libéral au sein de l'hôpital, en dehors de leur activité de service public et dans des conditions strictement réglementées.**

Si vous souhaitez être soignée dans ce cadre, vous devez en faire la demande. Vous serez dans ce cas, informée de façon complète, précise et avant le début des soins, des conséquences de ce choix, notamment en ce qui concerne le montant des honoraires qui vous seront demandés.



## Les explorations fonctionnelles

(monitoring, échographie)

Cette surveillance est prescrite en consultation pour le suivi de fin de grossesse (environ 2 semaines avant le terme). Elle permet également le suivi de certaines pathologies pendant la grossesse et les consultations sont alors plus précoces et plus rapprochées.

La date et le rythme de cette surveillance sont prescrits en consultation. Les rendez-vous comprennent un examen clinique, un monitoring et parfois une échographie (prévoir une durée de 2 à 3 heures).

## Une préparation à l'accouchement vous est proposée à l'hôpital

### Cours théoriques

- réunion d'information en début de grossesse : organisation de la maternité et déroulement du suivi médical de votre grossesse ;
- déroulement de la grossesse, de l'accouchement et de ses suites ;
- allaitement,
- réunion de préparation au retour à domicile.

### Cours pratiques

- Hypno-relaxation dont l'inscription aux ateliers se prend à l'accueil de la maternité.

D'autres types de préparations sont accessibles à l'extérieur de l'hôpital : haptonomie, chant prénatal, piscine... Le personnel du service n'est pas en mesure de vous en fournir les coordonnées.

### Autres consultations

Selon vos besoins, vous pourrez rencontrer d'autres professionnels qui vous accompagneront au cours de votre grossesse :

- psychologues,
- sage-femmes spécialisées en hypno-analgésie, tabacologie, addiction, diététique, acupuncture et homéopathie.

### Le don de sang de cordon

Notre maternité participe à l'activité de collecte du don de sang de cordon. Une sage-femme coordinatrice vous rencontrera à ce sujet en cours de grossesse.

**Le don de sang de cordon est libre et volontaire.**

### L'équipe du service social hospitalier en charge de la maternité

vous informe, vous oriente et vous aide. Elle assure écoute et soutien dans le respect du secret professionnel. Par ailleurs, les assistants sociaux participent à la prévention et à la protection maternelle et infantile.

# Les urgences

Les urgences sont ouvertes 24h/24 7 jours/7

01 40 03 21 55

Nous vous rappelons que l'ordre de prise en charge dépend du degré d'urgence et non de l'ordre d'arrivée. Vous pouvez donc être amenée à devoir patienter.



© Minerva Studio - Fotolia.com

## L'équipe de garde est composée de professionnels mixtes (hommes et femmes)

gynécologues obstétriciens, sages-femmes, anesthésistes réanimateurs, pédiatres, infirmières et auxiliaires de puériculture.

Après avoir été accueillie par une infirmière, vous êtes examinée par un médecin ou une sage-femme de garde, selon le motif de votre venue aux urgences.

## Les principaux motifs de consultation aux urgences sont les suivants :

- les contractions utérines,
- les métrorragies (perte de sang),
- la perte de liquide amniotique,
- la diminution des mouvements du bébé,
- la fièvre (température supérieure 38° malgré une prise d'antipyrétique).

En cas d'altération de votre état général, n'hésitez pas à contacter l'équipe de garde au numéro ci-dessus.



La consultation d'urgence peut entraîner un retour à domicile, la mise en place ou la modification de votre traitement ou une hospitalisation.

#### **Documents à prendre**

- ce livret avec les étiquettes remises en début de suivi de grossesse (jaunes),
- votre carte de sécurité sociale, de mutuelle, CMU, AME...
- reconnaissance anticipée (si besoin),
- les bilans et comptes rendus des derniers examens faits en ville.

#### **Vous pouvez accéder aux urgences de deux manières**

- par le hall d'accueil de la consultation (porte vitrée) ;
- la «dépose minute» par l'accès pompier à l'extérieur de l'hôpital est réservée aux femmes dont l'état ne permet pas de se déplacer à pieds (entrée boulevard Sérurier - après avoir passé la barrière à interphone).

**Nous vous remercions de respecter les interdictions de stationnement afin de ne pas gêner l'intervention des secours.**

**Si vous êtes accompagnée en voiture, nous vous conseillons de laisser vos affaires dans le coffre de votre véhicule.**

Si possible, retirez à votre domicile : prothèse, lentilles et vernis à ongles.  
Ne prenez ni bijou, ni argent, ni objets précieux.

# Le jour de votre accouchement



**Le jour de votre accouchement, nous vous conseillons d'amener le strict nécessaire.**

En effet, l'équipe médicale ne peut ni stocker ni surveiller vos affaires.

**Retirez bijoux, piercing, prothèse, lentilles et vernis à ongles.**

**Documents à prendre :**

- ce livret avec les étiquettes remises en début de suivi de grossesse (jaunes),
- votre carte de sécurité sociale, de mutuelle, CMU, AME...
- la reconnaissance anticipée (si besoin),
- les bilans et comptes rendus des derniers examens faits en ville.

# Avant de venir à la maternité



© Jérôme SALORT - Fotolia.com

Préparez à l'avance votre trousseau et celui de votre bébé

## Votre trousseau

- 10 culottes jetables,
- 1 paquet de serviettes hygiéniques (format règles abondantes - nuit),
- des gants de toilettes,
- votre trousse de toilette (savon, brosse à dent, dentifrice, brosse à cheveux...),
- du gel douche ou un savon,
- 1 chemise de nuit ou 1 pyjama,
- des chaussons ou des mules.

## En cas d'allaitement

- 1 soutien-gorge d'allaitement,
- des coussinets.

## Le trousseau de votre enfant

- 3 serviettes de bain,
- 3 serviettes de toilettes,
- 6 gants de toilettes,
- 1 gigoteuse,
- 6 bodys,
- 6 pyjamas,
- 2 bonnets,
- des chaussettes ou chaussons,
- 1 gilet ou 1 brassière,
- 6 bavoirs,
- 3 langes en tissu,
- du savon neutre
- 1 brosse à cheveux,
- 1 lime à ongles en carton,
- 1 thermomètre électronique,
- 1 thermomètre de bain.

**Les couches, le nécessaire pour le soin de cordon et visage de votre bébé sont fournis par la maternité.** La dotation est adaptée au besoin et renouvelée si besoin. Les vêtements, serviettes de bain, gants de toilettes, savon ... sont à votre charge.

# Votre accompagnant en salle d'accouchement

Votre accompagnant est le bienvenu auprès de vous



Votre accompagnant (**un seul et toujours le même**) est autorisé à rester auprès de vous, toute la durée passée en salle d'accouchement et à assister à la naissance de votre enfant.

En revanche, en cas de naissance instrumentale ou par césarienne, et pour des raisons d'hygiène, votre accompagnant sera invité à sortir et à patienter en salle d'attente. Il sera immédiatement prévenu de la naissance de votre bébé.

Par ailleurs, vous lui demanderez de limiter ses déplacements pour ne pas perturber le travail du personnel.

Son confort est restreint (contraintes architecturales, chambres de surveillance à 2 lits) et il n'est pas autorisé d'introduire de la nourriture en salle de travail.

**Il donne les nouvelles à votre famille ou à vos amis qui ne sont pas autorisés à entrer.** Le personnel occupé à dispenser les soins n'est pas disponible pour les informer, y compris par téléphone.

# Le travail

Le travail est la période de dilatation (ouverture) du col sous l'effet des contractions utérines. L'entrée en travail peut être spontanée ou déclenchée.

**L'équipe est à l'écoute de vos besoins, mais attend de vous d'accepter les décisions médicales nécessaires à votre santé et à celle de votre enfant.**

## À votre installation en salle de travail

Vous êtes perfusée et la sage-femme qui vous prend en charge vous pose un monitoring (enregistrement du rythme cardiaque fœtal et des contractions).

Vous êtes alors alitée.

La surveillance du travail est faite par une sage-femme (pouvant être accompagnée d'étudiants) qui fait appel à un médecin en cas d'anomalie.

## L'accouchement

a lieu dans la salle de travail.

Il est réalisé par une sage femme. Le chirurgien accoucheur intervient si l'utilisation des forceps s'avère nécessaire ou en cas de césarienne.

Les césariennes sont réalisées au bloc opératoire situé dans la prolongation des salles accouchements, nécessitant alors un déplacement. Votre accompagnant ne peut s'y rendre.



© Kati Molin - Fotolia.com

Votre accouchement est suivi d'une période de surveillance de 2 heures qui peut se prolonger le temps qu'une chambre se libère en hospitalisation.

# Votre enfant est né



## L'identification de votre enfant

Dès la naissance de votre enfant, des bracelets d'identification sont posés à sa cheville puis à son poignet. Ces bracelets ne seront retirés qu'à votre retour à domicile.

## La déclaration de naissance à l'état civil

Dans les 3 jours ouvrables qui suivent la naissance de votre enfant (sauf week-ends et jours fériés), l'agent d'état civil de l'hôpital se charge de la déclaration de naissance auprès de la mairie du 19<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Pour cela, vous devez être en possession de votre livret de famille et d'une copie de l'acte de reconnaissance anticipée, s'il y a lieu.

## Formalités d'admission de votre enfant à l'hôpital

Après la naissance de votre bébé, pour un accouchement de jour, nous demandons à votre accompagnant de faire l'admission de votre enfant. Pour cela, il doit se rendre au bureau des admissions situé au point rouge niveau 0 avec les documents

remis par le personnel du service.

En cas de domiciliation sur Paris, nous vous proposons d'**inscrire votre enfant à la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)**.

# Votre séjour en maternité





**La durée de votre séjour en maternité varie de 2 à 5 jours selon votre mode d'accouchement :**

- 2 à 3 jours pour un accouchement voie basse,
- 4 à 5 jours pour une césarienne, pour une naissance multiple ou avant terme.

**Les nouveau-nés sont placés sous la responsabilité et la garde de leur maman sauf en cas de problème médical.**

Si votre enfant a besoin d'exams en dehors du service de maternité, vous pouvez l'accompagner.

# Les soins

La surveillance médicale est placée sous la responsabilité de l'ensemble de l'équipe soignante qui surveille quotidiennement votre état de santé et celui de votre bébé.



## L'équipe médicale et paramédicales

**Deux sages-femmes** sont présentes tous les jours sur l'unité, de 8h à 20h, afin de vous examiner pour les suites de votre accouchement et surveiller votre bébé (poids, alimentation, coloration...).

Elles vous conseillent, vous guident et vous éduquent quant à votre allaitement et à la prise en charge de votre bébé. Elles prescrivent et effectuent les examens nécessaires. La nuit, elles sont relayées par une sage-femme.

**Les cadres de santé** gèrent l'organisation des soins et du déroulement de votre séjour. Ils encadrent l'ensemble du personnel paramédical. Ils sont garants de la qualité et de la sécurité des soins et responsables du bon fonctionnement du service.

Ils sont vos interlocuteurs pour améliorer la qualité d'accueil du service.

**Les infirmières** s'assurent de la bonne évolution de votre santé après votre accouchement et font vos soins. Elles donnent les traitements et vous conseillent.

Les auxiliaires de puériculture et les aides-soignantes vous accompagnent à la mise au sein, à la prise des biberons et aux soins à donner à votre bébé. Elles en assurent la surveillance (poids, comportement...).

Par ailleurs, elles peuvent accueillir votre bébé en nurserie, si votre état ne vous permet pas de vous en occuper.

Des pédiatres, gynécologues et anesthésistes sont présents tous les jours, en journée. Ils sont relayés la nuit par une équipe de garde.

## Les examens complémentaires

Suite à certains diagnostics pré ou post-natals, des examens complémentaires seront réalisés à votre bébé durant son séjour en maternité ou prescrits à sa sortie.

Certains examens comme les échographies, radiologies... sont réalisés par des services de l'hôpital qui donnent les rendez-vous selon leur disponibilité et l'urgence de la demande. Ils peuvent être faits lors de votre séjour en maternité ou après votre retour à domicile.

Les prélèvements sanguins sont effectués par les puéricultrices ou les sages-femmes. Les résultats sont transmis par le laboratoire dans les heures qui suivent le prélèvement. La durée d'attente varie en fonction de l'examen demandé et peuvent retarder votre sortie.



© Kati Molin - Fotolia.com

### Le test de Guthrie

Effectué au 3<sup>e</sup> jour de vie, ce test se fait par prélèvement de quelques gouttes de sang déposées sur une plaquette de papier-buvard.

Il permet de dépister certaines maladies telles que la phénylcétonurie, la drépanocytose, l'hypothyroïdie congénitale, l'hyperplasie congénitale des surrénales et la mucoviscidose.

Si vous sortez de la maternité avant les 3 jours requis pour la validité du test, un rendez-vous vous sera proposé pour réaliser cet examen.

# La vie quotidienne à l'hôpital

Vos visiteurs sont les bienvenus de 13h à 20h.

**Les accompagnants de nuit ne sont pas autorisés.**

Par mesure d'hygiène, les enfants de moins de 15 ans ne sont pas admis dans les services ; exception faite des frères et sœurs qui sont autorisés à rendre visite à leur maman et au bébé.

## Les repas

Une alimentation saine, variée, équilibrée et adaptée vous est proposée par le service diététique, tout en respectant votre religion et vos goûts.

Les repas sont servis aux horaires suivants :

- petit déjeuner : entre 8h et 9h
- déjeuner : entre 12h et 13h
- dîner : 19h

Pour des mesures d'hygiène, aucune nourriture extérieure ne peut être stockée dans les réfrigérateurs du service.

## La télévision

Chaque chambre est équipée d'un poste de télévision. L'accès aux programmes est payant auprès d'un prestataire extérieur à l'hôpital. Les conditions d'accès à ce service vous seront indiquées lors de votre hospitalisation.

## Le téléphone

**Chaque chambre est équipée pour vous permettre de recevoir des appels téléphoniques.**

Si vous souhaitez utiliser ce combiné téléphonique pour appeler vos correspondants à l'extérieur de l'hôpital, vous devrez vous munir d'une carte téléphonique « prépayée », en vente à la boutique du Relais H (située au niveau 0 de la rue hospitalière « Pierre-Riboulet »).

Cette carte est munie d'un code. Composez le 0, puis le code indiqué sur cette carte, avant de composer le numéro de votre correspondant.

**Par ailleurs, des cabines publiques à carte sont également à votre disposition dans l'hôpital** dans le hall d'entrée de l'hôpital, ainsi que dans la rue hospitalière « Pierre-Riboulet » au point rouge (niveau 0).



© Kletr - Fotolia.com

## Les boutiques

**La boutique cadeaux-presse / cafétéria** est située au point vert (niveau 0). Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 18 h 30, les samedis de 8 h à 18 h 30 et les dimanches et jours fériés de 10 h à 18 h. Elle propose revues, magazines, journaux, sandwiches et boissons.

**La boutique de l'association «Mouvement amélioration environnement hospitalier (MAEH),** tenue par des bénévoles de l'association, est située au point rouge (niveau 0). Elle est ouverte du lundi au vendredi de 11 h à 18 h.

Elle propose des articles de layette, des produits de première nécessité, objets de toilette.

**Des distributeurs de boissons et de confiseries** sont à votre disposition au point orange (niveau 0), au point jaune (niveau -3) près des urgences pédiatriques. Un distributeur de boissons chaudes est également à votre disposition au point jaune (niveau -2).

Pour votre confort et celui de votre enfant, **nous vous conseillons de limiter le nombre de vos visiteurs et d'interdire les visites de personnes présentant une maladie contagieuse.**

## L'espace « famille »

Afin de mieux répondre à vos questions et de mieux dialoguer avec vous, un espace « famille » est à votre disposition dans la rue hospitalière « Pierre-Riboulet », à côté de la cafétéria. Cet espace s'adresse à tous.

C'est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et de rencontres, où l'on peut obtenir des renseignements sur la vie hospitalière, la vie associative et échanger avec des membres d'associations.

Une responsable vous y accueille du lundi au vendredi de 11h à 17h.

## Les médiatrices interculturelles (interprètes)

Une équipe de quatre médiatrices interculturelles intervient à l'hôpital Robert-Debré depuis 2000. Sa spécificité est de participer à votre prise en charge dans le respect du secret professionnel et des valeurs socio-culturelles des familles.

Elles aident également aux démarches administratives dans l'hôpital et à l'extérieur. Ces médiatrices sont à votre disposition pour vous aider. Vous pouvez faire part de votre demande auprès du cadre de santé de la maternité.

Les langues et dialectes parlés par les médiatrices sont l'anglais, le bambara, le cantonnais, le mandarin, le peulh, le soninké, le tamoul et le wolof.

## Pratiquer son culte

L'hôpital est un service public soumis au principe de laïcité. Chaque usager est libre d'exprimer ses convictions religieuses à condition de respecter le bon fonctionnement du service, la sécurité des soins et la tranquillité de ses voisins.

## Aumônerie

Des représentants de l'aumônerie catholique, israélite et musulmane sont au service de tous. Avec les soignants et les autres personnels, ils s'efforcent d'apporter soutien aux familles, en offrant écoute et disponibilité dans le respect de chacun. Leurs bureaux se trouvent au point vert – niveau 0 (à côté de l'espace « famille » et à côté des admissions).

**L'aumônier catholique** est présent les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi.

Il est joignable au 01 40 03 21 67.

**L'aumônier musulman** est présent le jeudi.

Il est joignable au 01 71 28 25 40.

**L'aumônier israélite** est présent les vendredi après-midi et dimanche après-midi.

Il est joignable au 01 71 28 25 40.

# La sécurité à l'hôpital

## La sécurité anti-malveillance

### L'hôpital dispose d'un service de sécurité anti-malveillance.

Il est joignable aux numéros suivants ;

- PC de sécurité : poste 3255
- responsable : poste 4726
- adjoint : poste 3673.

**Nous vous recommandons de ne laisser aucun objet de valeur** (bijoux, téléphone portable, appareil photo, sac à main...) **dans votre chambre durant votre absence**, même momentanée.

Si vous êtes victime d'un vol, prévenez un membre du personnel de la maternité ou le personnel du service de sécurité qui se déplacera.

**Les accès à la maternité font l'objet d'une surveillance nocturne par un vigile.**

### **Pour votre sécurité et celle de votre enfant, les unités d'hospitalisation sont équipées de caméras de vidéosurveillance.**

Vous disposez d'un droit d'accès aux images enregistrées par la vidéosurveillance.

Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au responsable de la sécurité générale joignable au 01 40 03 47 26 (entrée principale - accueil).

## La sécurité incendie

Nous vous rappelons qu'il est **interdit de fumer dans l'enceinte de l'hôpital** (décret n°92-478 du 29 mai 1992).

Pour des raisons de sécurité incendie, il est par ailleurs **interdit d'allumer des bougies dans votre chambre et d'utiliser des appareils électriques personnels** tels que télévision, sèche-cheveux, plaque chauffante, radiateur, bouilloire, grille-pain...



# La sortie de l'hôpital \_\_\_\_\_





**La sortie de votre enfant est autorisée par un pédiatre**, après examen clinique de votre bébé la veille ou le matin du jour de sortie, pour une sortie après le déjeuner. Elle peut être reportée après avis médical.

Certaines situations peuvent donner lieu à une sortie en hospitalisation à domicile (prématuré, petit poids de naissance...) ou votre sortie sans votre bébé : l'activité du service ne nous permet pas de prolonger le séjour des mères en bonne santé durant toute l'hospitalisation des bébés pris en charge dans les unités de néonatalogie.

**Votre sortie est autorisée après un examen clinique réalisé par une sage-femme ou un médecin obstétricien.**

En cas de sortie précoce (2 jours après votre accouchement), un agent de la Caisse d'assurance maladie (Prado) pourra vous proposer le passage d'une sage-femme à votre domicile, le lendemain de votre sortie.



### **Votre dossier médical reste à l'hôpital**

un compte rendu est adressé à votre médecin traitant ou au gynécologue que vous avez désigné lors de votre inscription.

### **Comment s'organise la suite des soins ?**

Au cours de l'examen préalable à la sortie de votre enfant, le médecin vous remet une ordonnance selon les besoins de votre bébé (vitamines, antiseptique pour soin de cordon...) et prescrit le lait qui lui est adapté (nature, quantité...). Il vous informe du rendez-vous à prendre avec un soignant en ville.

En ce qui vous concerne, la sage-femme ou le médecin vous remet une ordonnance de sortie et vous informe des rendez-vous à prendre (contraception, rééducation du périnée...).

### **Carnet de santé de votre enfant**

Préparé par les sages-femmes lors de votre accouchement, il est rempli à l'occasion de l'examen de sortie, avant de vous être remis.

Il sert de lien entre l'hôpital et le soignant qui prendra votre enfant en charge.

Aucun duplicata de ce carnet ne pourra vous être ultérieurement remis.



**Un premier certificat de santé est rempli par le pédiatre le jour de la sortie.**

Il est destiné aux puéricultrices de secteur qui peuvent vous proposer leur passage à votre domicile dans le mois qui suit la naissance de votre bébé.

**Formalités administratives de sortie**

Au moment de votre sortie et de celle de votre enfant, vous devez vous rendre au bureau des admissions muni de la fiche individuelle (signée et remise par le personnel du service) et de votre carte d'identité.

**Un questionnaire de satisfaction vous sera remis durant votre séjour.**

Vos réponses anonymes nous permettent d'améliorer la qualité de l'accueil et des soins.

Merci de le remplir et de le rendre à une personne de l'équipe soignante ou de le déposer dans l'urne réservée à cet effet (dans le service de soins ou au niveau de l'accueil central de l'hôpital).

Vous pouvez également le renvoyer par courrier à l'adresse suivante :

Hôpital Robert-Debré  
Direction service aux patients  
48 bd Sérurier  
75935 PARIS Cedex 19

# La protection maternelle et infantile (PMI)

La PMI est un lieu d'accueil et de prévention privilégié pour les femmes et les enfants de moins de 6 ans, ouvert du lundi au vendredi, gratuit et accessible à tous.

Pour plus de commodité, nous vous conseillons d'aller au centre de PMI le plus proche de chez vous.

Pour avoir les coordonnées des autres centres, vous pouvez vous renseigner auprès de votre mairie.

## Paris 18<sup>e</sup>

- 16/18 rue Cavé 01 53 09 94 20
- 5/7, rue Carpeaux 01 44 85 37 44
- 23, rue du Nord 01 42 62 72 74
- 22, rue Marcadet 01 46 06 81 62
- 13, rue C. Hermite 01 40 34 52 56
- 5 Cité de la Chapelle 01 40 38 85 35
- Hôpital Bichat  
46, rue H. Huchard 01 40 25 80 80

## Paris 19<sup>e</sup>

- 13, rue Rébeval 01 42 01 15 28
- 1, rue de l'Oise 01 40 34 26 52
- 85, rue Curial 01 40 37 02 66
- 10, rue Henri Ribière 01 53 38 95 03
- 3, rue du Hainaut 01 44 52 81 15
- 7, place Rhin et  
Danube 01 53 72 83 82
- Hôpital Robert-Debré  
48, bd Sérurier 01 40 03 20 00

## Paris 20<sup>e</sup>

- 23, rue d'Eupatoria 01 47 97 35 54
- 16, rue de Noisy-le-Sec 01 43 64 68 67
- Hôpital Tenon 01 40 30 70 00
- 4, rue de la Chine 01 40 30 68 52
- Centre Haxo  
93, rue Haxo 01 40 32 34 14
- Centre Saint-Jean Bosco  
9, rue de la Réunion 01 43 70 04 69
- Centre de la Croix-St-Simon  
18, rue de la Croix-St-Simon 01 53 39 16 48

## **Vous trouverez à la PMI :**

- des conseils de puériculture,
- des informations sur les rythmes de l'enfant : sommeil, éveil, alimentation ...
- des réponses à vos questions relatives à la grossesse, l'allaitement, la contraception...,
- des accueils "pesée",
- des consultations pédiatriques (vaccins ...),
- des activités telles que permanence animée, ateliers, groupes de parole ...
- des ateliers tels que massage de bébé, retour à la maison, autour de l'allaitement, éveil du tout-petit, halte jeux ...

## **Seine-Saint-Denis (93)**

### **Aubervilliers**

- 91, rue du Pont Blanc 01 48 34 00 35
- 17, rue des Postes 01 48 34 42 71
- 18, rue du Buisson 01 48 34 73 58
- 16, rue Bernard et Mazoyer 01 48 34 43 13

### **Bagnolet**

- 4, rue du L<sup>t</sup> Thomas 01 43 60 33 21

### **Les Lilas**

- 5, square Henri Dunant 01 43 63 97 38

### **Montreuil**

- 65 bis rue Voltaire 01 48 70 87 00
- 28-30 av. de la Résistance 01 48 57 50 57
- 11 rue du Sgt-Bobillot 01 56 63 00 25
- 36 rue des Papillons 01 48 58 69 67  
ou 88 rue du Moulin-à-vent
- 3 avenue Léo Lagrange 01 41 58 50 10
- 9 rue Henri-Wallon 01 49 88 70 71
- 31 bd Théophile Sueur 01 56 63 02 80

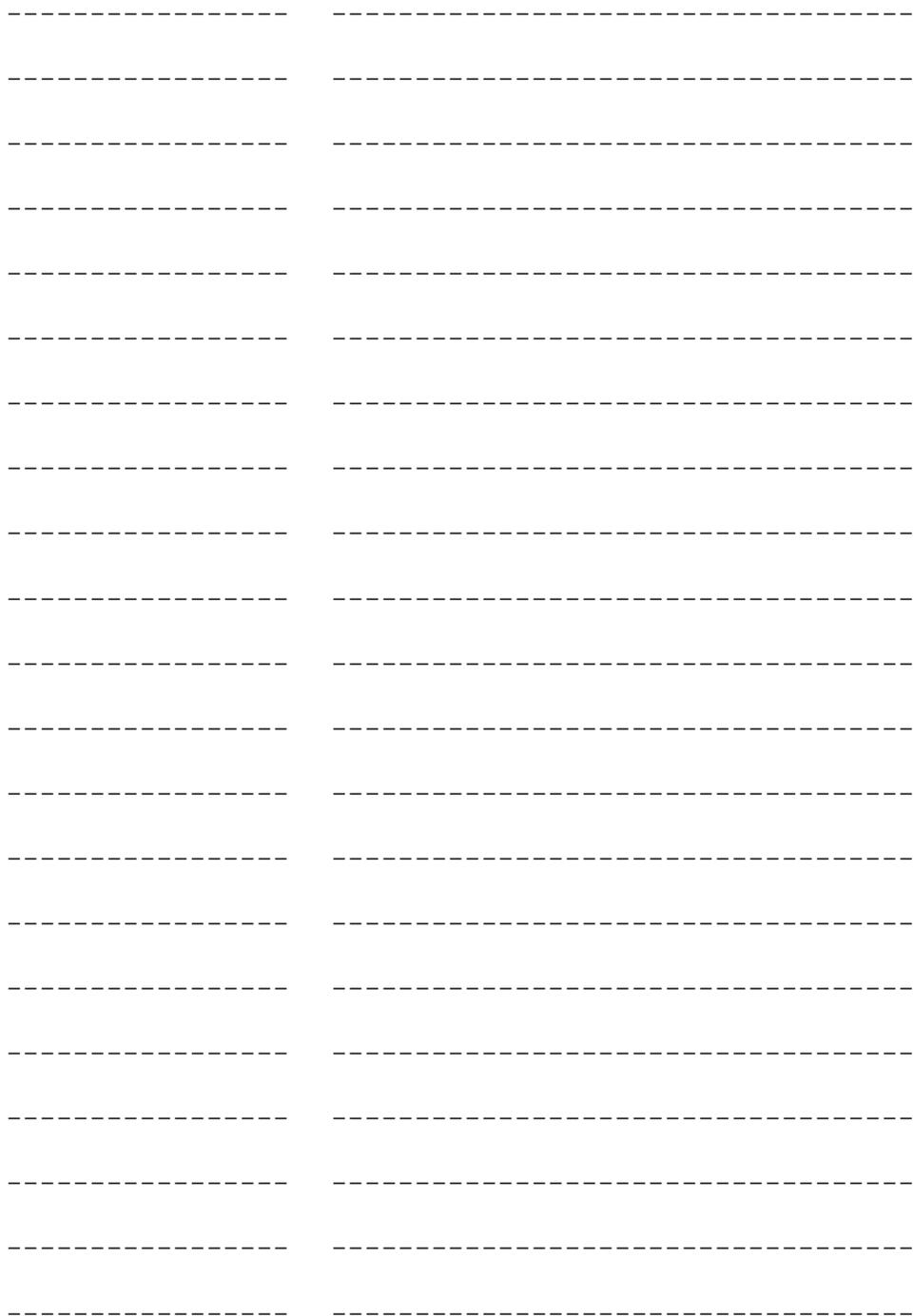
### **Pantin**

- 35, rue Formagne 01 49 15 45 93
- 12, rue E. et ML. Cornet 01 49 15 41 94
- 30, rue Hoche 01 48 95 05 26

### **Pré-Saint-Gervais**

- 14, rue Danton 01 48 44 91 36





# Vos notes personnelles

**Quatre semaines après votre accouchement, n'oubliez pas votre consultation post-natale.**

Vous pouvez consulter auprès d'un gynécologue ou d'une sage-femme.

Des consultations sont proposées par le service du planning familial de la maternité.

**Chaque mois, pensez au suivi médical de votre enfant** auprès du pédiatrie de votre choix ou dans un centre de PMI.



© Maxim Loskutnikov - Fotolia.com / Nastasia Froloff - Fotolia.com

## Hôpital universitaire Robert-Debré

48 boulevard Sérurier - 75019 Paris

33 (0) 1 40 03 20 00

-  <http://robertdebre.aphp.fr>
-  @HopRobertDebre
-  Hôpital-universitaire-Robert-Debré